



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



*REGION DE GENDARMERIE DE NORMANDIE,  
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS  
DIVISION DE L'APPUI OPERATIONNEL*

Caen, le 23 juin 2017  
N° 11751/GEND/RGN-GGD14/DAO

## **BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

### **REGION DE GENDARMERIE DE NORMANDIE - GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU CALVADOS 2016**



## Sommaire

<b>I - Cadre général</b> .....	3
<b>II - Description de la personne morale concernée</b> .....	4
<b>III - Description des périmètres organisationnels retenus</b> .....	5
2.1/ Les postes d'émissions retenus .....	5
2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES .....	5
2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie .....	5
2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES.....	5
2.3.2/ Méthodologie d'élaboration du BEGES .....	5
<b>IV - Année de reporting</b> .....	7
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste .....	7
3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO <sup>2</sup> , si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3) .....	9
3.3/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes .....	9
<b>V - Diffusion du BEGES</b> .....	9
<b>VI – Synthèse des actions envisagées</b> .....	9

## I - Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national, fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005, de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Cet objectif a été réaffirmé d'une part, dans la loi Grenelle II et d'autre part, dans la loi de transition énergétique vers une croissance verte du 17 août 2015 qui définit des objectifs nationaux pour lutter contre le changement climatique à savoir :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de les diviser par quatre entre 1990 et 2050 ;
- réduire la consommation énergétique de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012 ;
- augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute en 2020 puis à 32 % en 2030.
- utiliser des transports moins polluants, électriques de préférence ;
- au moment du renouvellement des flottes de voitures de l'Etat et des établissements publics, un véhicule sur deux devra être électrique ;
- développer les énergies renouvelables.

La réalisation de BEGES et la mise en œuvre de plan d'actions contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

Pour le ministère de l'Intérieur, la réalisation de BEGES et l'élaboration de plans d'actions constituent l'une des actions du plan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020 – fiche action n° 1-3 coordonner un plan d'actions immobilier / réaliser les BEGES et les plans d'actions.

En 2016, de nouveaux BEGES ont été engagés sur le périmètre ministériel :

- en référence au décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial pour les établissements publics et à la circulaire du 21 février 2013 du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer relative à la réalisation des bilans carbone dans les services de l'Etat ;
- à la suite des premiers bilans conduits sur le périmètre ministériel en 2013.

L'objectif était d'élaborer un état des lieux sur l'ensemble du ministère de manière à :

- évaluer la réduction de émissions de gaz à effet de serre consécutive à la mise en œuvre de plans d'actions conduits entre 2013 et 2015 ;
- identifier les actions à mener et leur périmètre en vue de poursuivre la diminution des émissions de gaz à effet de serre des services.

Le pilotage de cette action a été assuré par la mission développement durable du ministère et décliné par le référent BEGES local.

Les actions à mettre en œuvre localement s'inscrivent donc dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le dérèglement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## **II - Description de la personne morale concernée**

### **Adresse :**

La région de gendarmerie de Normandie, groupement de gendarmerie départementale du Calvados se situe au sein de la caserne Le Flem ; sise 29 avenue du 43<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie, 14 000 CAEN.

### **Description sommaire de l'activité :**

La gendarmerie a une mission de service public dont la finalité est d'assurer aux citoyens des conditions de protection et de sécurité égales pour tous, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Le maillage territorial, la disponibilité, la mobilité et la réactivité du gendarme, notamment en cas d'urgence, se conjuguent pour garantir la continuité de l'action de l'État et la permanence du service public de sécurité.

Dans le cadre de l'élaboration du présent BEGES, le périmètre des formations prises en compte comprend l'ensemble des unités de la Région de Gendarmerie de Normandie – Groupement de Gendarmerie Départementale du Calvados (RGN-GGD 14), à savoir :

- Le groupement de gendarmerie départementale du Calvados (14) et ses unités subordonnées ;
- Le groupement de gendarmerie départementale de la Manche (50) et ses unités subordonnées ;
- Le groupement de gendarmerie départementale de l'Orne (61) et ses unités subordonnées.

Le Colonel, commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie, commandant de groupement de gendarmerie départementale du Calvados est responsable de l'exécution de l'ensemble des missions de la gendarmerie nationale accompli par les formations placées sous son autorité.

Il met en œuvre les dispositions relatives à la participation de la gendarmerie nationale aux missions de défense civile et militaire sur le territoire telles qu'elles sont planifiées au niveau de la zone de défense et de sécurité ouest.

Ces unités représentent 1892 personnels civils et militaires (pour 1944 postes) répartis sur 123 casernements regroupant quasi systématiquement les locaux de service et techniques et les logements concédés par nécessité absolue de service.

L'état-major de la région de gendarmerie de Normandie, groupement de gendarmerie départementale du Calvados est composé de 214 personnels civils et militaires. Il est implanté dans un bâtiment de service au sein de cette caserne, d'une superficie de 4,5 hectares, qui accueille également la section de recherches de Caen et certaines unités opérationnelles du groupement de gendarmerie départementale du Calvados. Comme toutes les autres casernes de gendarmerie, elle comporte également des logements concédés par nécessité absolue de service destinés aux gendarmes et à leur famille. Ils sont au nombre de 161 pour la caserne Le Flem.

### III - Description des périmètres organisationnels retenus

#### 2.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Seuls les périmètres opérationnels (scopes) 1 et 2 sur les postes d'émissions suivants ont été collectés conformément aux instructions données par lettre n° 13-000752-I DEPAFI du 24/06/2013. Ils ont été comptabilisés dans les catégories suivantes.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Catégories Bilan carbone
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Energie 1
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements
	3	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Energie 1
Emissions indirectes associées à l'énergie	4	Emissions indirectes fugitives (climatiseurs)	Hors énergie 1

#### 2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Le périmètre 3 (achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacement des salariés, transport amont ou aval des marchandises, gestion des déchets générés par des activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions,...) a été exclu de l'enquête. Il devrait être intégré lors de la prochaine étude qui sera remise en 2019.

#### 2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

##### 2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

La RGN-GGD 14 gère un parc immobilier de 123 casernes composées de locaux de services et techniques ainsi que 1880 logements répartis sur les 3 départements de Normandie (Calvados, Manche, Orne) justifiant ainsi son maillage territorial. Elle comptabilise également un parc automobile de plus de 800 véhicules roulants destinés exclusivement à l'accomplissement des missions opérationnelles.

##### 2.3.2/ Méthodologie d'élaboration du BEGES

###### Émissions directes des sources fixes de combustion :

La comptabilité de ces émissions est celle relative à la consommation d'électricité, de gaz et de fioul domestique nécessaire à chauffer les bâtiments de locaux de service et techniques et les 1880 logements des gendarmes des 123 casernes qui composent le parc immobilier.

En effet, de par la concession de logement qui est accordée aux gendarmes, les casernes de gendarmerie sont constituées des locaux de service et techniques nécessaires au fonctionnement de l'unité mais aussi des logements destinés à accueillir les militaires et leur famille travaillant sur place.

S'agissant du parc locatif, les locaux de service et techniques ainsi que les logements représentent une surface de 234 389 m<sup>2</sup> de SHON (Surface Hors Œuvre Nette). Pour le domanial, cette surface est de 43 621 m<sup>2</sup> de SHON.

Pour cet ensemble immobilier les consommations énergétiques annuelles sont les suivantes :

- Electricité : 4 447 664 kWh
- Gaz propane : 832 584 kWh
- Gaz de ville : 7 942 143 kWh
- Fioul : 49 771 kWh.

Nous n'avons pas pris en compte les logements situés hors caserne (134 à la date du 04/06/2016) car, d'une part, ils font partie du parc locatif privé et d'autre part, sont soumis à variation (résiliation). Il est à noter qu'une attention particulière est portée sur les logements énergivores à partir des diagnostics énergétiques fournis par les bailleurs.

#### **Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique :**

Le bilan est réalisé à partir de la consommation en litre des différents carburants des 800 véhicules de service. Les missions qui incombent à la gendarmerie sont exclusivement réalisées à l'aide de véhicules automobiles (poids lourd, véhicule léger, motocyclette).

La comptabilité des carburants relative aux moyens nautiques n'a pas été prise en compte au regard de son faible pourcentage.

#### **Emissions directes fugitives :**

La comptabilité des fuites frigorigènes s'est effectuée sur la totalité du parc des climatiseurs installés dans les bureaux. Ils sont tous équipés en gaz R-22, donc en respect du traité de Kyoto. Le recensement s'est effectué par l'addition des puissances nominales des équipements par département. Les climatiseurs des sites relais rubis qui n'étaient pas équipés en gaz R-22 ont été remplacés courant d'année 2016 par des équipements en correspondance avec des normes actuelles.

#### **Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :**

Enfin, il a été pris en compte les émissions indirectes liées au transport de la consommation électrique résultant du fonctionnement des bureaux de la gendarmerie (hors chauffage). Ces résultats sont incorporés dans un onglet de la comptabilité énergie 1 prévu à cet effet.

## IV - Année de reporting

Année de reporting : 2016

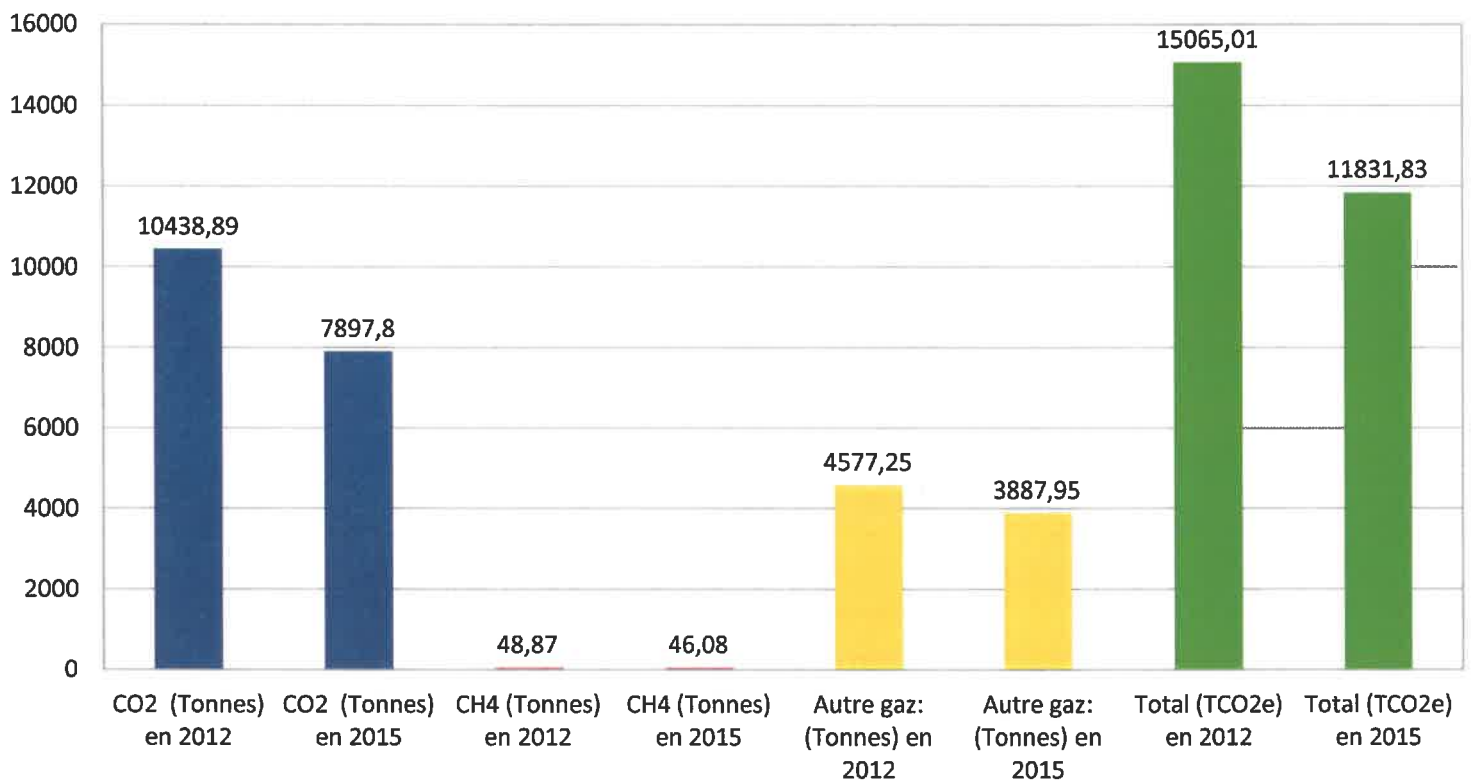
Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2015

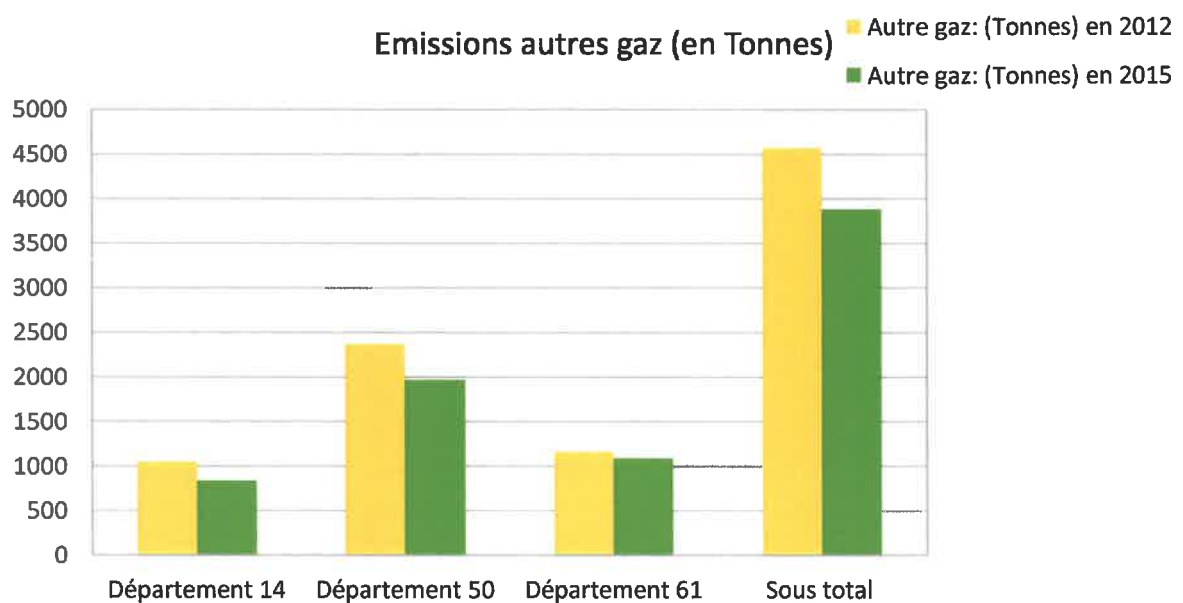
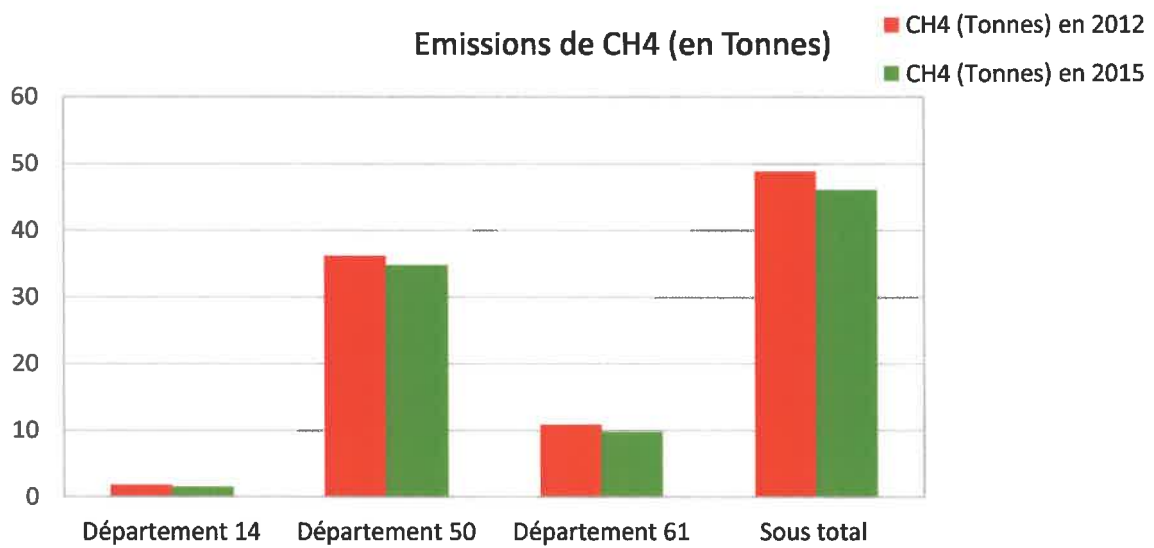
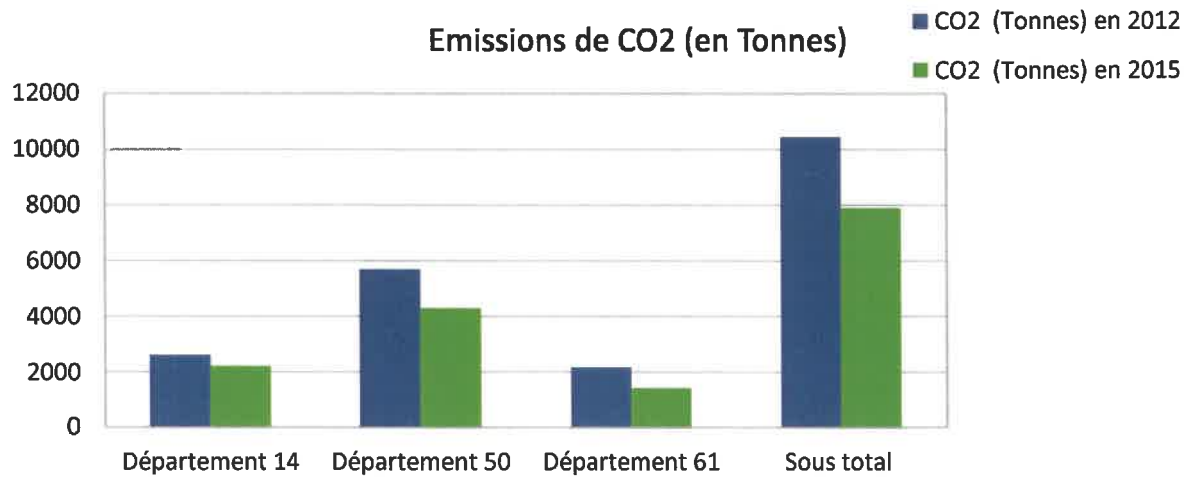
Année du prochain bilan : 2019

### 3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

La région de gendarmerie de Normandie, groupement de gendarmerie départementale du Calvados pour l'année 2015 a émis : 11 831,83 Tonnes CO<sup>2</sup> contre 15 065,01 TCO<sup>2</sup> en 2012, soit une diminution de 21,5 %, équivalent à 3 233,18 TCO<sup>2</sup>.

Emissions CO<sub>2</sub> - RGN-GGD14 - 2012-2015







### **3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO<sup>2</sup>, si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3)**

Le scope 3 n'a pas été intégré au présent bilan. Toutefois, il est constitué des éléments suivants :

- le transport des employés en dehors de leur mission journalière ;
- les achats de produits ou services ;
- et l'immobilisation de biens (immobilier et automobiles).

### **3.3/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes**

Les éléments recueillis auprès des différents services administratifs de la gendarmerie permettent d'affecter des coefficients assez faibles sur les incertitudes. Celui-ci s'élève à 10 % pour les consommations de chauffage. Pour intégrer les logements des gendarmes, un ratio métrique kWh annuel prenant en compte la date de construction (avant ou après 1980) et le type d'énergie servant au chauffage (gaz de ville, gaz propane, fioul domestique, électricité) a été appliqué.

En ce qui concerne les émissions de fuites fugitives, le coefficient de 65 % nous a été donné par le calcul issu directement des outils mis à disposition en fonction du choix de la comptabilité.

## **V - Diffusion du BEGES**

Site Internet de la Préfecture : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

Site intranet de la RGN-GGD 14 : [sirpa.gend/intranet-gendarmerie/Site\\_National/Sites\\_Régionaux/BASSE-NORMANDIE/](http://sirpa.gend/intranet-gendarmerie/Site_National/Sites_Régionaux/BASSE-NORMANDIE/)

Site de l'association bilan carbone : [gestion-licences@associationbilancarbone.fr](mailto:gestion-licences@associationbilancarbone.fr)

Responsable du suivi : MDL Amélie GREDE

Fonction : détachement appui technique zonal.

Contact : tél : 02 31 35 93 13

adresse mail : [amelie.grede@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:amelie.grede@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## **VI – Synthèse des actions envisagées**

Le présent bilan démontre que la RGN-GGD 14 a diminué de 21,5 % ses émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses actions ont contribué à cette diminution, s'agissant notamment de l'immobilier, de l'énergie et du carburant. Depuis 2012, le bureau de l'immobilier et du logement réalise des opérations éligibles au CEE (certificat d'économie d'énergie). Il convient maintenant d'envisager des actions plus nombreuses en matière de maîtrise des consommations d'énergie.

Cf. Plan local d'actions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2019 de la RGN-GGD 14.

Le colonel Bruno BRESSON,  
commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie,  
commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados

